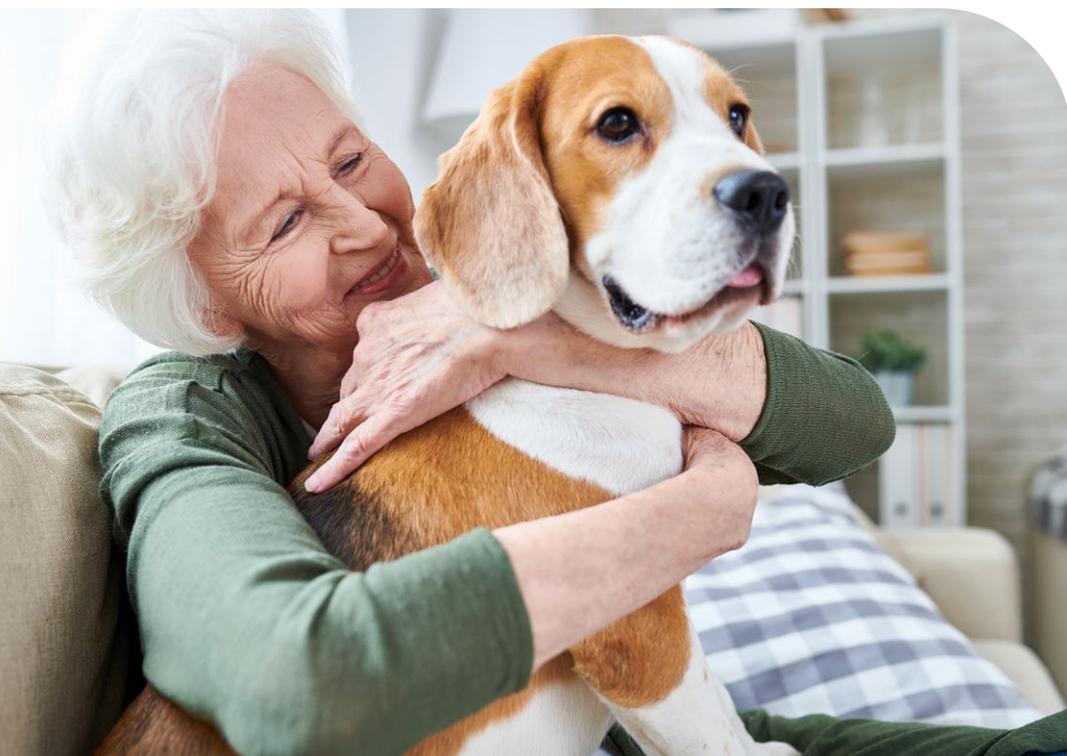


Bienvenue aussi à votre animal de compagnie !

Central Park offre la possibilité unique de venir en maison de repos accompagné de son animal de compagnie. Cette présence réconfortante favorisera sans aucun doute l'intégration, le maintien de l'autonomie et les relations sociales du résident, créant ainsi un environnement de vie enrichissant et stimulant.



Une transition plus facile

En effet, l'animal de compagnie facilite grandement le passage d'une vie « à la maison » à celle toute nouvelle de Central Park. Rassuré par cette présence, le résident est moins déraciné et s'adapte plus facilement à son nouvel environnement. Avec son animal de compagnie à ses côtés, il est plus enclin à s'impliquer dans la vie collective, car ce compagnon devient un soutien émotionnel qui atténue le stress de ce changement important.

Une autonomie maintenue

En s'occupant quotidiennement de lui, que ce soit pour les promenades, le toilettage ou le nourrissage, le résident conserve une activité physique modérée et régulière. Les responsabilités liées aux soins de l'animal l'aident à rester actif, renforcent son sentiment d'utilité et font perdurer des routines familières, ce qui contribue à maintenir un équilibre psychologique et un sentiment de contrôle sur son quotidien.

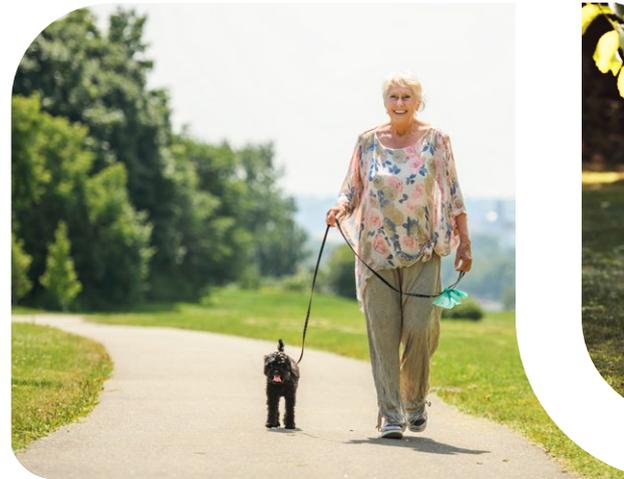
Des relations sociales renforcées

L'animal devient un sujet de conversation naturel qui permet au résident de créer des liens plus facilement avec les autres résidents et le personnel. Ces échanges aident à briser l'isolement et à favoriser un esprit de communauté. De plus, la présence de l'animal permet de tisser des liens intergénérationnels, que ce soit avec les familles ou les visiteurs qui apprécient souvent la compagnie des animaux. Cela améliore la qualité de vie du résident en enrichissant ses interactions sociales au quotidien.



Pour que cet accueil profite à tous, certaines règles devront être respectées :

- **Les soins quotidiens apportés aux animaux**, tels que nourriture, promenades, nettoyage des litières, volières ou déjections, etc. sont apportés par le résident ou ses proches.
- **L'animal doit être** propre et bien entretenu.
- **L'animal doit être en bonne santé avec des vaccins à jour** et exempt de tout risque de contagion. Un **certificat vétérinaire récent** est demandé à l'arrivée.
- **Les visites vétérinaires sont gérées par les proches** dans le cabinet de leur choix.
- **Le toilettage est géré par les proches** auprès du toilettEUR de leur choix.
- **Les autres résidents** sont en droit de profiter de la tranquillité des lieux et ne doivent subir aucun désagrément relatif à l'animal accueilli.



- **L'animal doit être sociabilisé** et ne montrer aucun comportement agressif ou perturbateur, que ce soit par des aboiements, des cris, un manque d'hygiène ou des dégradations.
- **L'animal doit être tenu en laisse dans les espaces communs**. Il n'est pas autorisé au restaurant sauf s'il s'agit d'un animal d'assistance.
- **Les animaux ne doivent pas rester seuls** dans la chambre pendant de longues périodes.
- **Le résident est responsable** des éventuels dommages causés par son animal.

En cas du non-respect d'une de ces règles, la direction se réserve le droit de refuser l'accès ou le maintien de l'animal au sein de la maison de repos.

Une participation financière journalière sera demandée pour gérer le dossier administratif de l'animal, assurer l'entretien des espaces communs et de l'espace extérieur dédié pour les besoins des animaux (canisite).

www.centralpark.be

 **CENTRAL
PARK**
Maison de repos